

Le Bulletin de la FSU 41



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN
EN LOIR ET CHER

Bulletin départemental de la Section de la Fédération Syndicale Unitaire de Loir-et-Cher
35 - 37 avenue de l'Europe - BP 30836 41008 BLOIS CEDEX
Tél. 02 54 42 03 83 - Courriel : fsu41@fsu.fr
N° CPPAP : 0425 S 07496 - ISSN : 1254-1648
Directeur de la Publication : E. MERCIER
Imprimé à la section départementale - dépôt légal à parution

Prix au numéro : 1€
Abonnement : 4€

L'édito

La Fonction Publique, une idée d'avenir !

Les 8 et 19 mars, la FSU appelle les personnels à la grève et à se joindre aux manifestations organisées dans le département.

Le 8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes, l'accent sera mis sur les revendications féministes, notamment sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le 19 mars, c'est toute la Fonction Publique qui sera appelée à la grève, en particulier dans les secteurs où la FSU est en première responsabilité : l'éducation nationale et l'enseignement agricole.

Pour la FSU, le lien entre ces deux dates relève de l'évidence tant l'une est la suite logique de l'autre, tant les revendications féministes et la bataille pour l'égalité professionnelle sont liées à celle pour la défense des services publics, de leurs personnels et contre les politiques néolibérales. Rappelons que plus de 60 % des personnels sont des femmes et que les professions les plus féminisées sont souvent les moins valorisées.

Aujourd'hui, les services publics en général et la Fonction Publique en particulier, restent une idée d'avenir : **la prise en compte de l'intérêt général avant les intérêts particuliers est impérative pour relever les défis qui nous attendent.** Lutte contre le dérèglement climatique,

lutte contre les inégalités, lutte contre les intégrismes, élévation des qualifications et développement des connaissances pour que la jeunesse puisse trouver sa place dans un monde toujours plus complexe... sont autant d'éléments qui devront être pris en charge par des fonctionnaires qualifiés, formés, reconnus et protégés par un statut qui les met à l'abri de toute pression et de toute corruption.

En France, le statut général de la Fonction Publique a été construit depuis 1945 pour répondre à ces objectifs (voir page 2). Depuis les années 90, il a été attaqué par les politiques libérales pour lesquelles il est un frein. **Pourtant, si à chaque crise les agents publics savent faire face et sont reconnus pour leur vertu « d'amortisseur social », c'est bien que le statut remplit son rôle.**

Les 8 et 19 mars, il faudra être nombreuses et nombreux en grève et en manifestation non seulement pour obtenir enfin l'égalité et de nouveaux droits, mais aussi pour aller vers un autre modèle social fondé sur l'intérêt général et assurant l'avenir de toutes et tous.

Aline Panson, Emmanuel Mercier

Dépôt : 01.03.2024

À distribuer avant le : 07.03.2024

BLOIS PPDC

P4

LA POSTE

DISPENSE DE TIMBRAGE

FSU 41 - 35-37 Avenue de l'Europe - BP 30836 - 41008 BLOIS CEDEX

Sommaire :

- Page 1 : Edito - Actions des 8 et 19 mars
- Page 2 : La fonction publique au XXI^{ème} siècle : intervention de Gérard Aschieri
- Page 3 : Action retraités 26 mars
Stage : la philosophie à l'école
- Page 4 : Collectif « pas d'enfants à la rue » - élèves allophones
Carte scolaire - stage
- Page 5 : Politiques éducatives - uniforme
Sectorisation des collèges
- Page 6 : 8 mars grève féministe
19 mars : grève fonction publique
- Encart : 8 mars, salaires, congé menstruel

19 MARS : GRÈVE FONCTION PUBLIQUE

À l'appel de la FSU et de l'intersyndicale
Journée de grève et de manifestations (voir page 6)

Blois - 14H30 - Hôpital

Vendôme - 10H30 - Place de la Liberté

Romorantin - 10H00 - Place de la Paix

8 MARS : GRÈVE FÉMINISTE

Manifestation

14H30 - Blois - Préfecture
(article en page 6)

« Du fonctionnaire sujet » au « fonctionnaire citoyen »

Le statut des fonctionnaires : une protection pour les agents et les usagers depuis 1945.

Invité au congrès académique du SNES-FSU, Gérard Aschieri a présenté la particularité et l'enjeu de la Fonction Publique telle qu'elle existe encore dans notre pays.

Voici en quelques lignes, un résumé d'une très riche intervention :

Très bref rappel historique :

Jusqu'en 1945, le fonctionnaire était soumis au devoir d'obéissance, n'avait pas le droit de grève et ne pouvait pas se syndiquer. Après la seconde guerre mondiale, le statut du fonctionnaire a évolué, accordant des droits aux agents des services publics tels que la liberté d'expression, le droit à s'organiser collectivement avec la création de syndicats et le droit de faire grève.



Le service public,
on l'aime, on le défend

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Depuis plusieurs décennies, le statut des fonctionnaires est régulièrement attaqué par les politiques néolibérales. Il est présenté à l'opinion publique comme étant une source de privilèges pour les personnels et responsable d'une prétendue rigidité qui empêcherait toute évolution des services publics.

Pourtant, le statut, tel que pensé après guerre, définit quelques principes qui garantissent une protection tant aux usagers qu'aux agentes et agents.

- *Le principe d'égalité* : le fonctionnaire assure une égalité de traitement de tous les usagers quelles que soient leur origine, leur classe sociale...

Le fonctionnaire bénéficie lui aussi de ce principe d'égalité via le recrutement par concours (qui a mis fin au népotisme qui avait cours au XIX^{ème} siècle), la rémunération sur grille indiciaire...

Par le biais de leurs organisations syndicales, les agents ont construit, au fil des années, des règles communes assurant la transparence et l'égalité de traitement des personnels, comme la constitution de barèmes pour les promotions ou les mutations. En attaquant le paritarisme, la loi dite de « transformation de la fonction publique » de 2019 a mis à mal ces cadres collectifs.

Dans leurs actions quotidiennes, la FSU et ses syndicats revendiquent et

travaillent à l'amélioration des conditions de travail des personnels et œuvrent à maintenir les collectifs de travail.

- *le principe d'indépendance* : le fonctionnaire a en charge l'intérêt général. À ce titre, il est indépendant de toutes pressions politiques et bénéficie de la garantie de l'emploi.

Depuis plusieurs années, la multiplication des contrats entre en concurrence avec le recrutement sous statut. Aujourd'hui, 20% des personnels relevant de la fonction publique sont contractuels. Ce mode de recrutement fragilise le principe d'indépendance des fonctionnaires puisqu'il rend l'agent plus dépendant de son employeur.

La contractualisation est aussi une source d'incertitude pour l'avenir ; ainsi, les personnels peuvent être freinés dans leur volonté de s'engager pleinement dans des projets qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir mener à leur terme.

De plus, le développement des politiques de new management public a pour objectif de casser les cadres collectifs au profit d'une gestion individuelle des personnels, avec comme conséquence néfaste, le risque de perdre de vue la défense de l'intérêt général.

La FSU et ses syndicats luttent pour le maintien de l'indépendance des fonctionnaires et contre la mise en concurrence des personnels qui ne peut aboutir qu'à du mal être au travail.

- *le principe de continuité du service public* : l'État doit garantir la présence des services publics sur l'ensemble des territoires. En contrepartie de la garantie de l'emploi, le fonctionnaire doit se rendre sur le lieu de travail qu'on lui indique.

Mais les politiques de destruction de l'emploi public (non remplacement d'un fonctionnaire sur deux par exemple) que l'on connaît depuis des décennies, ont eu pour conséquence de réduire considérablement l'offre de service public, rendant les possibilités de mutations quasiment impossibles dans bon nombre de secteurs. Ainsi, les personnels sont privés d'un droit qui les poussent à chercher des solutions individuelles.

Pour la FSU et ses syndicats, il est urgent et indispensable de recréer des

solutions collectives qui sont à terme plus protectrices que les mesures individuelles.

- *le principe de neutralité* : le fonctionnaire ne doit pas agir selon ses préférences mais servir l'intérêt général.

La FSU et ses syndicats dénoncent la volonté d'E. Macron de vouloir généraliser la rémunération au mérite. D'autant plus que le « mérite », tel que pensé par le Président signifie « performance ». Or, une performance ne peut être évaluée qu'à partir de critères mesurables. **Ainsi, les personnels sont incités à se détourner de leur mission de service public pour se concentrer sur les indicateurs qui serviront à leur promotion.**

Aujourd'hui, il y a une forte volonté du gouvernement de revenir au concept du "fonctionnaire sujet" défini par Michel Debré en 1947 : « Le fonctionnaire est un homme de silence. Il sert, il travaille, il se tait. »

La FSU luttera ardemment pour s'opposer à toute velléité d'un retour au XIX^{ème} siècle.

Nous devons toutes et tous garder à l'esprit que le statut de la Fonction Publique, tel que pensé après 1945, et les règles construites collectivement au fil des années sont indispensables pour répondre aux besoins de la société et de l'intérêt général.

En tant que fonctionnaires, nous sommes porteurs de valeurs que certains ministres et députés mettent à mal. Collectivement, nous nous devons de ne pas laisser faire.



Mardi 26 Mars Journée nationale d'action des retraités

A l'appel du « Groupe des 9 », cette journée doit s'organiser partout en France autour de 3 grands thèmes :

- le pouvoir d'achat,
- le coût de la santé et l'accès aux soins,
- loi « Bien vieillir ».

Si les 5,3 % d'augmentation des pensions et retraites au 1^{er} janvier constituent un élément positif, ils ne soldent pas les pertes cumulées depuis 2017.

Les difficultés majeures d'accès aux soins, le doublement des franchises, les

tarifs « déconventionnés » qui se propagent concernent une majorité des 18 millions de retraités que compte notre pays.



pour les retraités
et les retraité-es

Quant à « Loi grand âge » ou encore « Bien vieillir », elle donne lieu à mensonges répétés, à report dans le temps voire à abandon dans ses grandes lignes malgré les engagements présidentiels.

Il en va pour les retraités, comme pour les actifs, d'un besoin d'unité d'action.

Cette unité d'action, le G9 en constitue un exemple de détermination.

En Loir-et-Cher, la FSU, la FGR-FP et la CGT vont proposer, à leurs partenaires départementaux, l'organisation d'un rassemblement, ce 26 mars, à partir de 15H00 devant la Préfecture à Blois.

Nous invitons d'ores et déjà tous les adhérents de la FSU à diffuser cette invitation à participer.

Les ateliers de philosophie de la maternelle à l'élémentaire : apprendre à penser avec les enfants.

Stage FSU-SNUipp animé par Edwige CHIROUTER - Mercredi 22 mai 2024

Edwige Chirouter est maître de conférences en philosophie et sciences de l'éducation à l'Université de Nantes (ESPE Le Mans) et titulaire de la Chaire UNESCO « Pratiques de la philosophie avec les enfants, une base éducative pour le dialogue interculturel et la transformation sociale ». **Elle anime depuis 15 ans des ateliers de philosophie à tous les niveaux de l'école : maternelle, école élémentaire, collège, enseignement spécialisé.**

La pratique de la philosophie avec les enfants se développe partout dans le monde depuis une quarantaine d'années. Venues des États-Unis, les « Discussions à Visée Philosophique » prennent en France des formes diverses, répondent à des enjeux pluriels et bouleversent considérablement les représentations de l'enseignement de cette discipline qui reste traditionnellement réservée aux seules classes Terminales des lycées généraux et technologiques (mais pas professionnels).

La pratique de la philosophie avec les enfants connaît ainsi désormais une certaine forme de reconnaissance institutionnelle : elle apparaît dans les nouveaux

programmes d'Enseignement Moral et Civique dès le Cours Préparatoire. De plus, l'UNESCO et l'Université de Nantes viennent de créer en partenariat la première Chaire spécifiquement dédiée à ce sujet.

Edwige Chirouter fera part de ses expérimentations et recherches menées dans différentes classes de l'école élémentaire et l'enseignement spécialisé en insistant à la fois sur le rôle que peuvent tenir les récits (albums, mythes, contes, fables) dans le développement de l'esprit critique mais aussi sur les effets que ces pratiques peuvent avoir sur le rapport au savoir et l'estime de soi des élèves.

Pour s'inscrire, il suffit de contacter la section de la FSU-SNUipp41 :

– Par téléphone au 02 54 42 28 30

– Par mail snu41@snuipp.fr

C'est un stage syndical qui donne lieu à une autorisation d'absence de droit.

Une convocation sera envoyée aux collègues travaillant le mercredi matin ou à celles et ceux qui seraient convoqués à une formation ou à une animation pédagogique. Cette convocation sera à faire parvenir à l'IEN via l'application AA-1D pour la demande d'autorisation d'absence, au plus tard le 22 avril 2024.

stage de
formation
syndicale

La pratique des
ateliers philo
Edwige CHIROUTER

Mercredi 22 mai 2024



FSU
SNUipp41

Collectif « Pas d'enfants à la rue » Un élan solidaire qui se renforce

En décembre dernier, dans ces mêmes colonnes, nous écrivions qu'il fallait consolider ce bel élan citoyen totalement à l'opposé d'un climat ambiant bien pourri par la « Loi immigration ».

En cette fin février, il est permis d'affirmer que non seulement ce mouvement ne faiblit pas mais qu'il reçoit des renforts qu'il faut souligner.

Après la ville de Blois, le Conseil Régional, c'est le CIAS du blaisois qui vient de mettre un logement à disposition du collectif qui va permettre d'accueillir une famille de 4 personnes.

Dans les semaines qui viennent et après une réunion avec les municipalités de St Gervais la Forêt et Vineuil, un logement supplémentaire devrait être disponible à St Gervais.

Du côté de Vineuil, la détermination est tout aussi nette avec la recherche active de plusieurs pistes dont l'une de grande ampleur dont on ne peut aujourd'hui parler plus avant.

Beaucoup moins positif est le silence de la municipalité de Villebarou pourtant sollicitée de la même manière.

Pire encore, le cynisme et l'indifférence toujours affichés par le maire de la Chaussée St Victor que le collectif va à nouveau interpeller pour une rencontre dans les meilleurs délais.

LE DROIT AU LOGEMENT

Un droit pour tous !



Alors bien-sûr, rien n'oblige ces municipalités à faire écho à nos sollicitations. Rien, si ce n'est un peu d'humanité à hauteur de leurs moyens !

Et ce ne serait vraiment pas de trop quand l'État et le Conseil Départemental continuent à se dire au bout de leur action, quand pourtant les besoins d'hébergements vont en augmentant.

À tel point que le collectif s'est résolu, il y a quelques petites semaines, à lancer une cagnotte en ligne pour « payer l'hôtel » à une mère et ses 3 enfants !

Très vite au retour des congés d'hiver, le collectif rencontrera à nouveau la préfecture et tiendra une conférence de presse avant la fin du mois de mars.

Élèves allophones : des moyens pour le 2nd degré, une misère pour le 1^{er} degré

A compter de la rentrée, les UPE2A seront dotés pour 18 heures en collège. C'est une avancée à mettre au crédit de la persévérance de la FSU. Les élèves primo-arrivants auront ainsi 14 heures d'enseignement en français et une continuité à hauteur de 4 heures par semaine l'année suivante.

Dans le 1^{er} degré, bien que la circulaire de 2012 érige comme "principe impératif" de dispenser 9 heures de français par semaine pendant un an, de nombreux élèves ne bénéficient que d'1H30 de français sur quelques mois seulement, faute de moyens suffisants.

Maîtriser la langue du pays dans lequel on vit est une clé essentielle à la réussite du "vivre ensemble". Refuser d'ouvrir le moindre poste pour aider les élèves allophones relève de l'irresponsabilité.

Stage FSU

« penser d'autres formes pédagogiques »

des ressources pour recréer un collectif dans la classe

La FSU et ses syndicats organisent un stage de formation syndicale, ouvert à tous, le **jeudi 18 avril à Blois**.

Sous forme d'ateliers animés par l'ICEM, l'OCCE et le GFEN, vous pourrez réfléchir au développement de notre métier, à d'autres façons d'enseigner...

Inscriptions auprès de la FSU-SNUipp41 ou du SNES-FSU41

Attention, vous devez faire parvenir à votre hiérarchie, pour le 18 mars au plus tard, votre demande de congé pour formation syndicale (AA1D pour le 1^{er} degré et formulaire dans les établissements pour le 2nd degré).

Carte scolaire : des décisions irresponsables !

Les alertes que la FSU-SNUipp41 a lancées dès l'annonce du retrait de 24 postes (sur les 70 que doit rendre notre académie) se confirment : notre département manque cruellement de moyens et ce ne sont pas moins de trente écoles qui perdront une classe à la rentrée.

Devant l'ampleur des mesures que l'Inspectrice d'Académie s'appretait à présenter au CDEN du 22 février, les mobilisations locales se sont multipliées.

La FSU-SNUipp41 a appelé les élus, les parents d'élèves et les enseignants à se rassembler les 3 et 24 février pour dénoncer le sort réservé à notre département et demander plus de moyens. Notons que par deux fois, le Préfet n'a pas jugé utile de recevoir une délégation.

Pour dénoncer la surdité de l'Inspectrice d'Académie, du Recteur et du Préfet face au cri d'alarme de la profession et aux revendications de la communauté éducative et des parlementaires de l'arc républicain, la FSU a organisé le boycott du CDEN du 22 février. Nous saluons les membres de cette instance qui ont rejoint cette action.

Il faut dire que jamais une carte scolaire n'aura été aussi intenable.

De nombreuses écoles vont être contraintes de renoncer à toute cohérence pédagogique ou devoir constituer des classes au chausse-pied !

Aucun territoire n'est épargné et pour la deuxième année consécutive, c'est une école qui risque de disparaître.

Les élèves les plus fragiles sont eux aussi victimes de cette carte scolaire puisque l'Inspectrice d'Académie a refusé d'ouvrir un poste de maître G pour travailler sur la prévention de la difficulté scolaire. Sans compter son refus d'allouer davantage de moyens pour les élèves allophones pour lesquels l'Éducation Nationale ne remplit pas ses obligations.

Pour la FSU-SNUipp41, s'entêter à ouvrir des postes "hors la classe" est totalement irresponsable : la situation est telle que tous les moyens doivent être mis directement au service des élèves.

La FSU-SNUipp41 appelle à un nouveau rassemblement le 12 mars, soir du CDEN, à 17H30 devant la préfecture.

Politiques scolaires : abandon du service public, pain béni pour le privé.

Avec son « choc des savoirs » le 22 décembre, le ministre d'alors, G. Attal, a non seulement annoncé un projet éducatif réactionnaire et ancré dans un passé fantasmé, mais a aussi mis un véritable coup d'arrêt à toute ambition pour un système éducatif démocratique qui assurerait la réussite de tous les élèves.

Si l'instauration des groupes de niveaux au collège a, à juste titre, attiré l'attention médiatique, les autres annonces forment un tout qui vise à mettre en place une école du tri social. C'est ainsi que les propos scandaleux de l'éphémère ministre Oudéa-Castéra ont en réalité traduit l'objectif de cette politique, qui n'est finalement que la suite de celle menée depuis 2017 avec J.M. Blanquer.

Politique de renoncement

Il faut bien mesurer le changement de paradigme pour l'École publique, c'est à dire pour l'École de la République. Dorénavant, il ne s'agit plus de lutter contre les déterminismes sociaux et les inégalités scolaires : le gouvernement prend acte qu'elles existent et considèrent qu'il faut regrouper les « meilleurs élèves » pour leur

permettre de réussir et de poursuivre des études. Les autres resteront sur le bord du chemin et rejoindront des formations professionnalisantes, de préférence en apprentissage. Lorsque l'ex-ministre trace un trait d'égalité entre l'école publique et l'école privée, elle confirme le choix du tri social et valide la ségrégation, l'entre soi et les conceptions éducatives réactionnaires des établissements privés.

Tout, dans le choc des savoirs, indique que leurs réseaux d'influence sont très actifs, notamment à l'Élysée où y sévit une influenceuse bien connue. Au travers de la labellisation des manuels scolaires, les prescriptions prévues

dans les nouveaux programmes du premier degré, les groupes de niveaux au collège, la barrière que constituera le diplôme du brevet ou encore les classes de relégation « prépa-lycée », on assiste à une remise en cause de nos métiers, à leur déqualification et, au final, à l'inutilité de leur revalorisation. Enfin, par le tri des élèves qu'elle organisera à terme, cette politique est tout à fait compatible avec l'abandon des services publics organisé par ce gouvernement.

Mobilisations indispensables

Le choc des savoirs remet profondément en cause ce qui fait l'École publique telle que la conçoivent ses personnels. Il induit un conflit de valeurs à tous les niveaux de l'enseignement public qui a incité les personnels à se mobiliser, notamment le 1er février, puis devant les collèges du département, lors des « récrés revendicatives » jusqu'aux vacances d'hiver. Même si la nouvelle ministre dissimule plus la réalité de sa politique éducative que sa prédécesseure, il faudra poursuivre les actions de grèves et de manifestations, à commencer par celles du 19 mars.



Uniforme au collège ?

À lire l'édito du président du CD dans le dernier *Loir-et-Cher info*, on comprend mieux son envie subite de vouloir expérimenter l'uniforme dans l'un des collèges publics du département. Quelques mauvaises langues auraient pu dire que cette annonce, qui a visiblement surpris tout le monde, était destinée à détourner l'attention au sujet de l'avenir du collège Rabelais et de la sectorisation... Mais cette volonté d'expérimenter l'uniforme révèle bien une vision totalement réactionnaire de la société et de la jeunesse en particulier.

En écrivant que « *la patience, la discipline, le sens du service, le don de soi, l'autorité, ne sont pas des valeurs obsolètes, mais bien le ciment de l'avenir que nous devons construire* », Ph. Gouet défend une jeunesse docile, non rebelle et qui devra se couler dans le moule du monde tel qu'il existe aujourd'hui. Bref, une jeunesse qui se tient sage.

Une vision totalement compatible avec celle du président de la République : « l'ordre, l'ordre, l'ordre ».

Sectorisation des collèges, y a t-il un pilote ?

Suite au comité de pilotage organisé le 23 février, le conseil départemental a annoncé que la piste de la construction d'un nouvel établissement était écartée.

Au mois de novembre, le président Gouet avait affirmé que ce scénario serait étudié. On peut douter qu'il ait été réellement dans un laps de temps aussi court. En réalité, la majorité départementale souhaite depuis le début fermer le collège Rabelais et abandonner les quartiers nord de Blois. Cette annonce, faite sans concertation avec les représentants élus des personnels ou des usagers, démontre que la démocratie sociale n'est pas à l'ordre du jour pour le département.

La FSU va demander à inscrire à l'ordre du jour du CDEN du 12 mars la question du collège Rabelais et elle appellera les personnels à se rassembler devant la préfecture à 17h30.

Pour la FSU, la construction d'un nouveau collège est nécessaire à Blois, en remplacement de l'actuel collège Rabelais, avec une nouvelle

sectorisation. Après avoir travaillé à des projections d'effectifs et étudié les expériences menées dans d'autres départements, la FSU est arrivée à un scénario proposant un multisecteur sur Blois, réparti sur trois collèges de six cents élèves : Augustin Thierry, les Provinces et le nouvel établissement. Ce scénario, la FSU est prête à le proposer au conseil départemental. Encore faudrait-il que celui-ci ait la volonté de travailler en commun et surtout avec les organisations représentatives, plutôt qu'en vase clos.

La balle est dans le camp du conseil départemental. La FSU poursuivra ses actions pour obtenir ce nouvel établissement.

Le scénario et le communiqué de presse sont consultables sur le site de la FSU (lien avec le QRCode).



Pour l'égalité réelle, toutes et tous mobilisé-es le 8 mars !

Malgré les effets d'annonces gouvernementales de faire de la cause des femmes la grande cause du quinquennat, les inégalités persistent dans le travail, dans les foyers et dans la société.

Les inégalités salariales et de carrières ne diminuent pas ou très peu. Les femmes perçoivent 1/4 de salaire de moins que les hommes et à la retraite l'écart des pensions se creuse à hauteur de 40 %. Elles sont 58 % à être payées au SMIC et y restent plus longtemps.

Alors qu'elles sont plus diplômées que les hommes, elles ne sont que 39 % à occuper des emplois de cadre et les métiers à prédominance féminine sont dévalorisés et mal rémunérés.

Assignées à leur rôle de mère, elles occupent 80 % des emplois à temps partiel et 95 % des congés parentaux sont pris par les femmes. Le poids de la parentalité, incluant la double journée et la charge mentale, pénalise exclusivement la carrière des mères, accentuant encore les inégalités salariales.

Tout est à craindre concernant l'émancipation des femmes, lorsque le président parle de « réarmement démographique » alors que les conditions de travail et de vie des femmes sont l'impensé des politiques publiques. D'autant que les discours masculinistes se renforcent dans la sphère publique, prônant un retour aux « vraies valeurs » et à un sexisme décomplexé. Le Haut Conseil à l'Égalité, dans son rapport annuel, fait d'ailleurs le constat que le sexisme s'aggrave d'année en année.

Les moyens alloués à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sont très en deçà des besoins : 80 % des plaintes sont classées sans suite, et le gouvernement français refuse d'inclure la notion de consentement et le viol dans la directive européenne contre les violences faites aux femmes. De la même manière qu'il refuse d'appliquer au-delà du droit constant la convention 190 et à plein la recommandation 206 de l'organisation internationale du travail pour lutter contre la violence et le harcèlement au travail.

Pour toutes ces raisons, nous devons faire du 8 mars 2024 une puissante journée de grève et de mobilisation. Pour :

- l'égalité salariale et de carrière entre les femmes et les hommes
- la revalorisation des métiers à prédominance féminine
- des services publics de qualité répondant aux besoins notamment dans la petite enfance
- des moyens pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Ne laissons pas passer les discours passéistes, sexistes, masculinistes. Nous ne voulons plus de promesses, nous voulons des actes.



Le 8 mars en Loir-et-Cher

Portons haut les couleurs de l'égalité entre les femmes et les hommes !

La FSU, la CGT, Solidaires, le Planning familial, nous toutes 41 et le collectif des droits des femmes appellent à se rassembler et à manifester le vendredi 8 mars à **14H30, à Blois, devant la Préfecture pour revendiquer une société de progrès et de justice.**

À 20H00, spectacle organisé par le planning familial :

Le Planning familial vous donne rendez-vous à 20h00 à l'Espace Rosa Parks de Blois pour le spectacle Dérégulé.eX de Yax Ferri Venti.

Spectacle militant et quelque peu autobiographique avec humour et poésie, saupoudré d'une couche d'amour et de partage.

Gratuit et sur réservation par téléphone au 02 54 74 33 41 ou par mail à asso@laplanningfamilial41.com



19 mars : grève intersyndicale Fonction Publique

La FSU, la CGT, Solidaires, l'UNSA, FO, la CFDT, la CFE-CGC, et FA appellent à une journée d'action Fonction Publique le mardi 19 mars.

Depuis plusieurs mois, Emmanuel Macron et ses gouvernements successifs veulent mettre en place une loi qui permettrait de « mieux prendre en compte le mérite dans les rémunérations des agents ».

En brandissant la notion de « mérite », face à l'opinion publique, le Président cherche à stigmatiser des personnels qui, en raison de leur statut, ne seraient pas incités à travailler correctement.

Par « mérite », ces politiques entendent « performances ». Et dans les administrations où la rémunération au mérite existe sous forme de primes, on assiste à une mise en concurrence des collègues et des services au détriment de la qualité du service public que cette « mesure », était censée améliorer.

Loin d'être néfaste pour le bon fonctionnement des services publics, le statut du fonctionnaire, tel qu'il est pensé depuis 1945, est une garantie pour les usagers et les personnels. (à lire en page 2)

La FSU appelle à se mettre en grève et à manifester le 19 mars pour revendiquer :

- plus de moyens pour les services publics
- l'amélioration des conditions de travail
- une revalorisation salariale sans contrepartie
- un statut protecteur pour les agents et les usagers

Lieux des manifestations

Vendôme : 10H30- place de la Liberté
Romorantin : 10H00 - Place de la Paix
Blois: 14H30- Hôpital

LE 8 MARS, GRÈVE FÉMINISTE !



Le 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes, partout dans le monde les femmes se mobilisent pour faire progresser leurs droits et les rendre effectifs.

LA FSU EN GRÈVE FÉMINISTE PAR SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

À l'échelle internationale, les conflits armés, toujours plus dévastateurs pour les femmes et les filles, s'amplifient. La FSU soutient les femmes et les peuples qui se soulèvent pour vivre en paix, dans des sociétés justes, démocratiques, égalitaires et qui luttent contre les régimes autoritaires pour leur liberté et leurs droits fondamentaux.

LA FSU EN GRÈVE FÉMINISTE POUR L'ÉGALITÉ ICI ET MAINTENANT

En France, les inégalités professionnelles persistent : les salaires sont 25 % inférieurs en moyenne pour les femmes et les pensions plus faibles de 40 % ! Nos employeurs publics ne respectent aucunement leur devoir d'exemplarité et mènent des politiques salariales contre les femmes !

LA FSU EN GRÈVE FÉMINISTE POUR LE DROIT À DISPOSER LIBREMENT DE NOS CORPS

La FSU, dans le cadre du collectif « Avortement en Europe, les femmes décident », revendique une inscription dans la Constitution du droit à l'interruption volontaire de grossesse qui soit réellement protectrice et des moyens suffisants pour rendre ce droit effectif partout sur le territoire.

LA FSU EN GRÈVE FÉMINISTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Les VSS, le sexisme et le nombre de féminicides ne reculent pas ! Il y a urgence à mettre en œuvre une politique publique ambitieuse et à s'attaquer aux racines des violences de genre : par la promotion de l'éducation à l'égalité et à la sexualité, par une loi cadre, par la fin de l'immunité des agresseurs et par un dispositif d'écoute et de veille efficace et financé dans les ministères. Le gouvernement doit y consacrer 3 milliards d'euros.

Tout-es en grève le 8 mars !
En défendant les droits des femmes,
on défend les droits de tout-es !



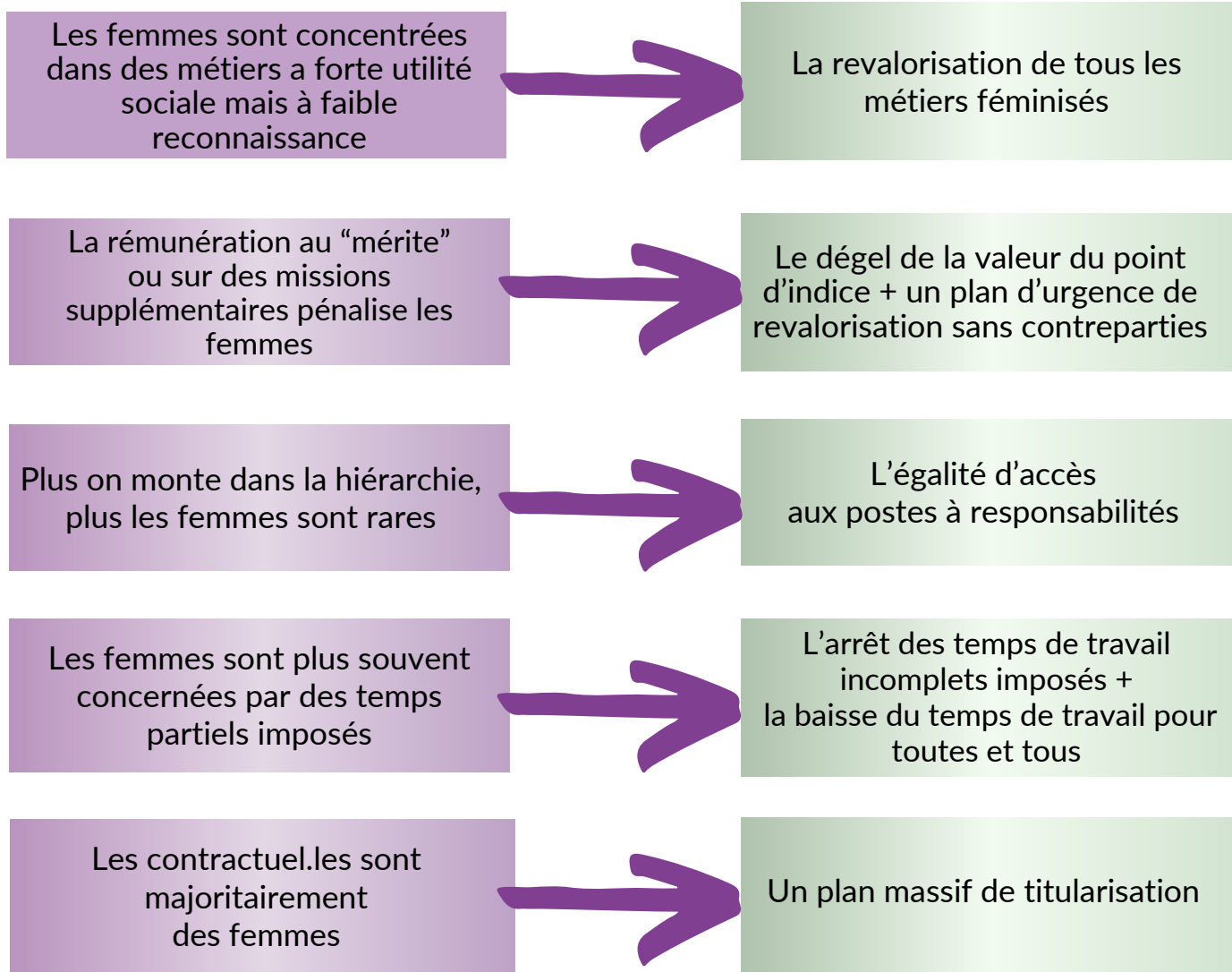
ENGAGÉ-ES POUR
L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Aujourd'hui, les femmes agentes de la Fonction publique gagnent en moyenne **400 euros** par mois de moins que les hommes.



La FSU appelle les personnels à **se mobiliser** pour réussir la **grève féministe** et gagner l'égalité salariale.

La FSU exige :



Le 8 mars, faisons la grève féministe !

La grève féministe, c'est la grève du travail salarié mais aussi celle du travail invisible et gratuit que les femmes accomplissent dans les sphères de la vie sociale et familiale.

Initiée en 2016 en Pologne pour lutter contre une loi très restrictive sur l'avortement, la grève féministe a été reprise en Argentine en 2017 contre les violences. Depuis, un mot d'ordre international de grève a été lancé et elle s'est étendue en Espagne avec des millions de grévistes, et aussi en Italie, en Belgique, en Suisse.

La FSU, dans un cadre unitaire large, appelle à construire cette grève féministe.



LE CONGÉ MENSTRUEL, C'EST MAINTENANT !

Sujet peu évoqué car « tabou », les règles restent encore aujourd'hui un facteur d'exclusion sociale du fait de leur invisibilisation, de leur caractère stigmatisant et du peu de prise en compte du vécu des femmes par la société et le corps médical.

LE CONGÉ MENSTRUEL, C'EST QUOI ?

C'est une période durant laquelle une personne qui souffre de dysménorrhées (douleurs qui précèdent ou accompagnent les menstruations) peut prendre un ou plusieurs jours de congé (avec ou sans rémunération).

QUE PORTE LA FSU ?

- un congé qui n'affecte pas les revenus (pas de jour de carence, pas de coût de consultation médicale) ;
- un congé qui ne nécessite pas nécessairement un avis médical, car celui-ci implique pour les femmes de faire face à de nombreuses difficultés (insuffisance de la formation du corps médical sur la spécificité de la santé des femmes et la douleur, secret médical, déserts médicaux...)
- de vrais jours de congé et pas une simple adaptation du poste de travail (comme le télétravail).

1 FEMME SUR 2 SOUFFRE DE RÈGLES DOULOUREUSES.

- **46 %** des femmes ont déjà eu le sentiment que la gêne ou la douleur de leurs règles étaient sous-estimées par leurs amis hommes
- **33 %** des femmes ont déjà subi des moqueries ou des remarques désobligeantes en raison de leurs menstruations.

(sondage IFOP réalisé en 2021)

- **65 %** des femmes en activité salariée ont déjà été confrontées à des difficultés liées à leurs règles au travail.
- **35 %** déclarent que leurs douleurs menstruelles impactent négativement leur travail.
- **66 %** des salariées sont favorables au congé menstruel et 64% des femmes concernées pourraient y avoir recours.

(sondage IFOP réalisé en 2022)



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

LE CONGÉ MENSTRUEL C'EST POSSIBLE ?

Les premiers pays à l'avoir mis en place est le **Japon** en 1947. En 2017, en **Italie** un projet de loi a fait l'objet de discussion mais n'a pas abouti. En revanche, il est mis en place en **Espagne** depuis 2023.

En France, le congé menstruel n'est pas inscrit dans la loi mais les employeurs sont libres d'instaurer ce dispositif, s'ils le souhaitent.

De plus en plus d'**entreprises** (la collective à Montpellier, Louis Design à Toulouse), d'associations mais aussi de **collectivités** (Saint Denis, Strasbourg, région Nouvelle Aquitaine, peut-être bientôt Paris) le mettent en place.

Plusieurs propositions de lois ont déjà été initiées visant à mieux prendre en compte la santé menstruelle mais à ce stade **aucune n'a encore abouti**.

En octobre 2023, la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations s'était dite favorable à un décret pour un dispositif large et indiquait qu'une réflexion sur un texte beaucoup plus large sur « *la santé des femmes tout au long de leur vie* » était en cours. A suivre...

En Espagne, les **mobilisations massives par la grève féministe** ont permis des avancées significatives dans la lutte contre les violences faites aux femmes, en faveur de l'égalité femmes-hommes et de gagner ce congé menstruel. **Il est possible de le gagner en France**. Avec 62 % d'agentes, si la Fonction publique mettait en place ce congé cela constituerait une **avancée en matière de prise en compte de la santé des femmes au travail**.

En tout état de cause, la réflexion sur **la mise en place d'un congé menstruel doit s'accompagner d'une réflexion plus large sur la prise en compte des menstruations à différents niveaux :**

- la **levée des tabous autour du sujet des règles**, notamment par le développement d'une véritable **éducation à la sexualité et à la santé** ;
- une **meilleure prise en compte de la précarité menstruelle** comme un enjeu de santé publique ;
- l'**organisation des espaces professionnels et publics** pour que les femmes puissent mieux vivre cette période de leur vie ;
- intégrer la question du congé dans une **réflexion plus large sur la prise en compte de la spécificité de la santé des femmes au travail et la conquête de droits** (allaitement, ménopause, cancers...)

Dans tous les cas, la conquête de ce nouveau droit doit s'inscrire dans un plan d'égalité femmes-hommes global et ambitieux, accompagné de moyens budgétaires à la hauteur.

**LE 8 MARS PROCHAIN, EN
GRÈVE POUR L'ÉGALITÉ !**

ENCART IV



**ENGAGÉ-ES POUR
L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES**